Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 029-212901094-20260115-2601154-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 15 janvier, à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Landunvez, légalement convoquée, s'est réuni en mairie sous la présidence de Christophe COLIN, Président.

Nombre de conseillers en exercice :	11
Présents :	9
Votants :	10

Date de convocation : 23 décembre 2025

Etaient présents : Christophe Colin, Isidore Talarmin, Nicole Lalouer, Yves Le Siou, Alice Jaouen, Amélie Desportes, Béatrice Ducamp, Marie-France Cloâtre, Denise Jaouen
Pouvoirs : Denise Jaouen à Isidore Talarmin
Absents excusés : Raphael CABON

Secrétaire de séance : Isidore Talarmin

2501154 – Financement exceptionnel stage BAFA BOUHRIS

Mme Aurore BOUHRIS a passé son BAFA en demandant une aide à la maire de LANDUNVEZ. Suite à une erreur de facturation l'UFCV a facturé à la famille la totalité du coût de la formation.

Etant donné que l'aide avait été attribuée sur l'exercice comptable précédent, la facture ne peut être refaite à 50 % pour la maire,

Vue le code général des collectivités territoriales,

Le conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, décide, d'apporter une aide exceptionnelle de 50% du financement du BAFA de Madame Aurore BOUHRIS

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Mairie de LANDUNVEZ

Le Président
Christophe COLIN

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.